Compte rendu réunion des représentants du personnel Siège

Septembre 2019

la cgt France•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

ACTU POUR TOUS

1er bilan des départs

550 départs sur un effectif permanent de 8 800 CDI, c'est le bilan à mi-septembre pout tout FTV.

Parmi eux, 95% de départs en retraite. Qui auront lieu, pour la plupart, d'ici la fin de l'année. Ensuite la courbe des demandes de départs en RCC s'effondre.

C'est mal parti pour atteindre l'objectif fixé par D. Ernotte de 2 000 départs au 31 décembre 2022. Une bonne chose si l'on sait que FTV ne remplacera qu'un emploi sur 2, soit près de 1 000 suppressions d'emplois, avec toutes les conséquences sur les conditions de travail et l'appauvrissement des contenus sur les antennes

Au siège, 184 départs d'ici la fin 2022, soit près de 5% des effectifs : 158 PTA sur 3 125 CDI et 26 journalistes sur 834.

Contrairement à l'accord cadre du 9 mai 2019, qui prévoit de mesurer l'impact des départs et les recrutements nécessaires afin de préserver les conditions de travail et la santé, la DRH refuse de communiquer les chiffres des départs dans chaque service. Elle ne raisonne que par trajectoire budgétaire.

Entrave au bon fonctionnement du dialogue social

Une nouvelle fois, la Direction de l'Information est mise en porte-à-faux pour ne pas avoir créé les conditions permettant à une élue du personnel de remplir son mandat. Du fait des sous-effectifs et de la charge de travail, une déléguée n'a pas pu participer aux réunions pour la 2ème fois consécutive.

La RH refuse aussi de remplacer les élus des salariés pendant leurs heures de délégation.

Ces blocages portent atteinte au bon fonctionnement de la démocratie en entreprise. Ils pourraient constituer un délit passible de sanctions pénales.

Comité local des salaires

Les comités locaux des salaires du siège auront lieu dans la semaine du 14/15 octobre.

Les représentants du personnel ont eu communication des éléments de salaire de tous ceux qui ont donné leur autorisation dans monKiosque.

Il sera question de l'attribution de mesures individuelles au choix sur la base d'un taux moyen de 2,7% du salaire de base, avec un minima au ras des pâquerettes à 610 € brut annuel.

Rappel des règles : 1 salarié sur 3 doit bénéficier d'une mesure individuelle.

Mesure automatique à 3 ans sauf opposition du responsable hiérarchique qui doit justifier son refus (oralement) à l'intéressé. Idem à 4 ans.

A 5 ans, mesure automatique sans opposition possible du responsable hiérarchique mais avec le risque d'une mesure limitée à 610 € brut…. Le tout après un gel des augmentations générales qui dure depuis 6 ans.

❖ INFORMATION & SPORT ❖

Ça craque de partout à Franceinfo:

3 ans après son lancement, Franceinfo: la crise s'aggrave : encadrement intermédiaire, assistants et chefs d'éditions, deskeurs, journalistes sont à bout.

Les sous effectifs créent des problèmes insolubles : empilement sans fin des tâches, rythme de travail, allongement des vacations, fréquence des week-ends, licenciement de CDD…

Les conditions de travail aussi sont pointées du doigt : travail prolongé sur écran, bruit et lumières. Les nouveaux postes Dalet, à l'écart du plateau, ne sont toujours pas équipés pour enregistrer les commentaires.

L'ergonome est venue cet été sur le plateau de Franceinfo: Elle devait revenir en septembre, mais pas vue ! Les résultats de son enquête seront remis à la direction fin octobre. Le CSE devrait être informé en novembre. D'ici là, la RH promet des plannings mieux adaptés, alors que la vraie question est celle des embauches.

Les élus CGT déplorent la lenteur de la direction à répondre aux alertes des salariés. Idem pour la salle de repos sans cesse promise et toujours remise Est-il normal que Franceinfo: n'ait pas un lieu de détente alors qu'il y en a dans les autres services, à tous les étages ?

Ça craque aussi à l'Infographie

Lassées de voir leurs demandes sans réponses, les équipes de l'infographie France 2 et France 3 ont saisi Arnault Lesaunier, DRH de FTV.

Dans leurs lettres, les infographistes dénoncent la désorganisation, les sous-effectifs, les exigences intenables des rédacteurs en chef, les commandes qui s'accumulent, les outils défaillants, le stress et surtout la perte de sens au travail mêlée d'un sentiment de déqualification. Ils se plaignent également de devoir travailler sur un plateau ouvert et bruyant qui ne permet pas la concentration nécessaire, surtout quand il faut travailler dans l'urgence.

La direction du service infographie s'est dite étonnée et un peu froissée par cette démarche collective.

Elle assure que beaucoup a déjà été fait en 2018 et depuis. Elle répond par l'organisation d'ateliers pour mettre les problèmes sur la table et en discuter collectivement.

Les élus CGT ont fait remarquer que les infographistes ont été clairs sur leurs demandes, ils attendent des décisions concrètes et rapides.

Le forfait-jours n'est pas « openbar »

Les élus CGT rappellent que la durée maximale hebdomadaire de travail des journalistes ne peut excéder 44 heures en moyenne (article 3.1.1 de l'accord collectif) et l'engagement de la direction à veiller à la santé des salariés.

Or le constat est bien différent : les secteurs de l'édition, de la coordination, de l'encadrement ainsi que les CDD explosent ces amplitudes, en particulier dans les services où les journalistes sont en travail posté et dépourvus d'autonomie.

Certains relevés, indiquent des amplitudes de 57 heures ou la prise d'une RTT après 4 journées de 11 heures.

Les reporteurs sont aussi soumis à des amplitudes dépassant les 50 heures

Les RP CGT incitent la direction à combattre aussi bien la surcharge de travail que le présentéisme. Ils demandent un bilan des jours de récupération. La semaine de 4 jours demeure une revendication.

Utilisation des TVU

Le représentant de la direction de la santé et de la qualité de vie (DSQVT) chargé des risques professionnels est catégorique : « Les équipements genre TVU ou AVIWEST sont inoffensifs ». On pourrait même s'asseoir dessus ou les porter dans un sac à dos ! « *Le niveau du rayonnement est plus faible que celui d'un téléphone portable. S'il y a plusieurs émetteurs dans un même lieu, les champs électromagnétiques ne s'additionnent pas* »

Une attitude bien peu précautionneuse en contradiction avec les nombreuses réserves et recommandations d'organismes qualifiés.

Les représentants CGT contestent les conclusions et demandent à voir en détail les études en question. Outre les risques sanitaires se pose aussi la question du poids et de l'encombrement du matériel, de la composition de l'équipe de tournage et de l'impact sur le sens du métier de journaliste.

Franglais ou « jargonnage »

Le mauvais anglais qui émaille le langage de tous les jours à la télévision ne semble pas poser question à la RH pas plus qu'aux différentes directions. Ce n'est pas dans leur roadmap.

« Dans la newsroom en openspace, les deskeurs de la shift du matin ouvrent leur clipbin pour regarder les rushes qui ont été ingestés dans le NRCS (Dalet). Ils doivent faire le tri dans le workflow parce que tout n'est pas broadcast ».

Et si on faisait un debrief ? On vient bien de fabriquer un mot « infox » pour remplacer « fake news ».

Avec un petit effort, on devait même retrouver des mots français tombés dans le chutier !

On veut des portes !

Marre des passages incessants dans les couloirs, des conversations qui empêchent de travailler. Les uns après les autres les services réclament des portes

La doc presse devrait avoir satisfaction. On prévoit d'y installer des cloisons en verre supplémentaires. A voir !

Quant au 13/15 très gêné par le bruit provenant d'un espace détente à proximité, il n'en n'est pas question : « On ne fera rien, les conditions de travail sont les mêmes partout. La direction de l'info ne valide pas les portes ».

❖ PROGRAMMES, COMMUNICATION, MARKETING & ETUDES ❖

C'est au programme

Suite à l'arrêt de l'émission « C'est au programme », les collaborateurs CDD se sont retrouvés du jour au lendemain, privés d'activité, sans avoir été reçus par la direction des ressources humaines, que ce soit pour envisager une évolution de carrière ou pour définir les modalités de départ de l'entreprise.

Une situation qui a contraint certains d'entre eux à saisir les prud'hommes

La direction reconnaît la situation mais indique que ceux qui sont éligibles à une indemnité de rupture au sens de l'accord de branche, seront reçus et indemnisés.

Situation des réalisateurs intégrés en CDI suite à une décision de justice

Les réalisateurs intégrés en CDI travaillant aujourd'hui pour Télématin, se posent la question de leur devenir après le transfert de la production à FTV-Studio.

La poursuite de leur collaboration avec Télématin fait partie des options possibles, mais la direction précise bien que cette collaboration n'existera que si la production de Télématin en fait la demande. Cela semble être le cas, pour plusieurs réalisateurs contactés pour réaliser des sujets en octobre.

La direction va étudier les postes vers lesquels ils pourraient évoluer, comme par exemple réalisateur de bandes annonces.

Elle fera d'autres propositions en fonction des besoins avec, si nécessaire, la mise en place d'une formation adaptée

Télématin

Le transfert de l'émission Télématin à FTV-Studio, a été effectué au 1er octobre, tout en précipitant les équipes dans l'inconnu.

Une dizaine de chroniqueurs ont effectué leur dernière prestation antenne. Certains ont quitté l'émission, définitivement, d'autres sont tenus de cesser toute activité en attendant que leur cas soit jugé aux prud'hommes et ceci sans garantie de retrouver leur poste et leur fonction, s'ils sont requalifiés.

Situation préoccupante, puisqu'ils se retrouvent sans revenus, hormis les allocations ASSEDICS.

La direction prend acte des négociations qui n'ont pas abouti et des conflits qui en résultent. Elle explique l'arrêt des échanges entre la RH et les chroniqueurs ou les PTA ayant pris un avocat, par le fait que la RH ne négocie pas directement avec les avocats mais par l'intermédiaire de leur propre avocat, ce qui ralenti encore le processus.

Elle indique également que si une possibilité de négociation existe, notamment sur les salaires, celle-ci reste limitée. Comprendre : à prendre ou à laisser !

FTV-Studio a aussi lancé 3 offres d'emplois sur « Profils culture » pour le recrutement d'une chargée de production et des 2 assistants de production. Ces postes qui existaient sur Télématin ont été supprimés du fait du transfert. Alors on se demande pourquoi les salariés qui occupaient ses fonctions n'ont pas été sollicités ?

❖ PRODUCTION, FABRICATION ET TECHNOLOGIES ❖

Nouveaux métiers, la direction technique se croit tout permis

Le 10 septembre dernier, l'émission « Ouvrez le 1 », enregistrée en inter JT en régie 4 a été réalisée par un technicien vidéo à la place d'un réalisateur.

Sous prétexte que c'est déjà le cas à France3 en région, la direction estime qu'il pourrait en être de même pour certaines émissions comme le JT et la météo au siège. D'autre part, le métier de CTR (cadre technique de réalisation) créé pour France Info, devrait être généralisé à FTV dans le cadre des futures compétences complémentaires. Pour les élus CGT, rien n'autorise, à l'heure actuelle le remplacement des réalisateurs par les CTR. Ils s'interrogent sur le risque de généralisation de la pratique au Siège.

Réalisateurs toujours

La direction technique fait travailler certains techniciens vidéo du siège comme réalisateur sur les émissions tournées sur les régies de MFTV. Pour cela, elle les autorise à prendre des congés sans solde au coup par coup.

Les élus du personnel demandent pourquoi la direction ne les embauche pas en tant que réalisateur CDI comme le prévoit l'accord collectif ? Cela éviterait de creuser le sous-effectif chronique du service vidéo et de créer un mélange des genres difficilement compréhensible par le reste des techniciens du service.

Pour la direction, les réalisateurs sont « intermittents par essence » et pour exercer un métier créatif, ils doivent constamment se renouveler. Incompatible avec un travail en CDI… Les élus CGT réfutent ces arguments et affirment que la norme est le CDI.

Soir 3 et pertes de salaire

Avec la suppression du soir 3, de nombreux salariés vont voir leurs rémunérations baisser suite à la perte de certains éléments variables. Pourtant en CSE, la présidente de l'instance a affirmé qu'une

compensation serait accordée en fonction des pertes salariales des uns et des autres.

Le protocole de sortie de grève du 30 août 2019 introduit un seuil à 100 jours de janvier 2018 au 25 août 2019 laissant ainsi pour compte de nombreux salariés qui avaient joué le jeu de diversifier leur activité en travaillant sur la production et l'actualité comme le demande la direction.

Afin que personne ne soit lésé, les élus CGT, demandent que ce seuil trop restrictif soit abandonné

Stade 2 sur France 3

Le personnel travaillant sur l'émission « stade 2 » enregistrée le dimanche en régie 3 ne bénéficient pas des majorations du WE définies dans l'annexe 4 de l'accord collectif.

Les élus du personnel estiment qu'ils devraient bénéficier des mêmes avantages que les JT comme c'était le cas pour « l'accord du dimanche » sur France 3 dont s'est inspirée la rédaction de l'annexe 4.

Egalite de traitement entre CDD et CDI

France Télévisions a été condamnée par la justice à respecter l'égalité de traitement entre CDI et CDDU en matière de rémunération du WE avec un rappel de ces éléments variables depuis le 1er janvier 2016.

Ces rattrapages de salaires posent problème car ils sont déclarés sur les attestations Pôle Emploi AEM sur un seul mois déclenchant ainsi un déremboursement des indemnités à cause du dépassement du plafond de 3 900 €.

Après renseignements auprès de gestionnaires d'activité, il serait possible de déclarer différemment cette somme sur ces attestations (case « autres sommes perçues ») de façon à ce que ce plafond ne soit pas atteint. La direction contredit et rétorque qu'après renseignement auprès de pôle emploi à Annecy, ces sommes doivent bien être déclarées comme salaire brut sur les AEM. De ce fait, aucune rectification ne sera réalisée.

Temps et conditions de travail en régie plateau

Les salariés sont-ils obligés de rester à leur poste de travail lorsque leur planning présente la mention « maintien » ?

Réponse de la direction : ils doivent rester à proximité de leur poste de travail ou dans leurs « salles de repos ». Elle va aussi rappeler aux chargés de production de veiller à ce que les exploitants soient en régie / plateau au moment du tournage des émissions.

Salle de repos de la Fabrique

La direction va relancer l'étude d'un espace commun de repos en mezzanine, au-dessus de l'actuelle menuiserie. Quand ? Pas à court terme ! Pourtant les salariés qui travaillent déjà dans l'obscurité des régies et plateaux aimeraient un peu de lumière du jour au lieu des salles de repos borgnes de la fabrique.

Temps de travail des CDD

Question sur la comptabilisation du temps de travail des CDD de la fabrique qui travailleraient sur plusieurs sites. La direction répond que les périodes d'activité effectuées sur plusieurs sites sont comptabilisées sur une seule et même semaine. Si ce n'est pas le cas, les CDD concernés doivent le signaler à leur RH.

Repas du soir régie 4

Suppression des plateaux repas du samedi soir pour le personnel de la régie 4 entre le 19/20 et TLS, alors que celui-ci n'a pas le temps d'aller manger au restaurant d'entreprise. « Qu'ils dînent chez eux en rentrant du travail ! » telle est la réponse …

L'accord collectif, fixe le temps de repas entre 18h30 et 21h30, comme l'activité en régie 4 se termine à 21h15, la direction n'a donc pas l'obligation de fournir de plateau repas.

Consoles lumière

Contrairement aux régies du siège, les plateaux du Franay à Saint Cloud ne sont pas équipés de console de secours.

D'après la direction, il n'est pas prévu de console lumière secours au Franay puisqu'aucune émission en direct n'y est tournée, ce qui réduit l'impact d'une panne. Néanmoins, des solutions rapides en cas de problème sont à l'étude.

Consoles studio F

La console météo du studio F a été changée sans concertation avec les équipes lumière alors qu'elle s'avère beaucoup moins pratique et non adaptée aux LED contrairement à l'ordinateur précédent.

La direction n'a pas de réponse immédiate à apporter, elle va se renseigner suggérant que ces questions doivent se régler en réunion de service

Propreté des toilettes

Peut-on dire propreté d'ailleurs ? La question est récurrente et à tous les étages. Au niveau 0, c'est la honte ! Certaines d'entre-elles sont même insalubres pourtant toutes ont été refaites à neuf au sein de MFTV, il semblerait que celles au niveau 0 aient été oubliées dans le plan de rénovation…Alors que de nombreuses personnalités invitées sur les plateaux sont amenées à utiliser ces toilettes, quelle vitrine pour FTV !

❖ GESTION D'ENTREPRISE ET IMG ❖

Le Congé Individuel de Formation (CIF)

Du point de vue du salarié qui s'est démené pour obtenir un CIF (Congé Individuel de Formation), c'est parfois une façon de sortir d'une impasse dans

laquelle l'entreprise l'a mis(e). Il ou elle souhaite se prouver sa capacité à travailler avec d'autres, à se former avec rigueur. S'astreindre à suivre une formation diplômante à plus de 25 ans d'ancienneté n'est pas une sinécure, quand on a dépassé les 30 ans.

Réaction inattendue de la DRH à propos d'un cas concret : une personne ayant fait ce choix correspond, en acquérant une compétence sur laquelle l'entreprise n'a pas son mot à dire se situe dans une démarche de pré-départ de l'entreprise. Encourageant !

GPEC

« La GPEC dite de progrès butte sur la difficulté de prévoir les métiers de demain…. » Bel aveu de la direction. Des négociations sont en cours avec les syndicats afin de définir une méthode pour expérimenter de nouveaux métiers.

Le risque pour certains secteurs et notamment les fonctions support est de faire les frais de ces redéfinitions et des suppressions d'ETP.

État des sols niveau 1 MFTV

Les RP ont alerté sur l'état des sols des couloirs du niveau de la cafeteria et du restaurant d'entreprise empruntés quotidiennement par plusieurs centaines de personnes. Suite à cette demande, une entreprise vient de rectifier l'agencement des dalles en cause. Et pour ceux qui ne le savaient pas déjà, il est possible de signaler sur le portail ATLAS… une dalle disjointe ou tout autre problème !

Pour prendre connaissance des réponses de la direction aux questions des représentants du personnel cliquer ICI ☞.

Vos Représentant-e-s de Proximité CGT

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : **Véronique PAILLE-VECCHIA**

Programmes, Communication, Marketing, Études : **Sophie PIGNAL**

Production, Fabrication, Technologies : **Éric LAUMONIER**

Information et Sports : **Claude GUENEAU** & **Olivier BLANCHARD**

Prochaines réunions prévues :

- *Information et Sports* : 15 octobre 2019
- *Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux* : 17 octobre 2019
- *Programmes, Communication, Marketing, Études* : 15 octobre 2019
- *Production, Fabrication, Technologies* : 17 octobre 2019

CGT France télévisions Siège

Bureau V 2836

7 Esplanade Henri de France

75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr